



Nouvelles de la prévoyance 1/2013
Swisscanto Fondation collective

L'exercice 2012: L'essentiel en un coup d'œil

2012: Défi relevé avec succès	2
Chiffres-clés 2012	3
Placements de la fortune	4
Performance: Rapport de la Commission de placement	5
Evolution du degré de couverture, réserves	6
Franchise par la transparence	7

2012: Défi relevé avec succès



Rolf Knechtli
Président du Conseil
de fondation



Davide Pezzetta
Directeur administratif

L'optimisme n'était pas vraiment de rigueur au début de l'exercice 2012 en raison du contexte économique. Les taux d'intérêt demeuraient au plus bas, les restructurations de dettes battaient leur plein en Europe et aux États-Unis et les dettes publiques de divers pays préoccupaient non seulement les responsables politiques internationaux, mais aussi et surtout les populations touchées par la baisse du niveau de vie et le chômage.

Dans ces circonstances, les bons résultats globalement dégagés par Swisscanto Fondation collective en 2012 n'en sont que plus réjouissants. La très grande fidélité des clients y a contribué pour beaucoup. De plus, Swisscanto Fondation collective a réussi à convaincre davantage les courtiers – un canal de vente de plus en plus important – de la qualité de ses prestations et produits.

La tendance à la hausse du marché des actions, liée à l'augmentation modérée des parts en actions dans le portefeuille de placement, a influencé le degré de couverture de Swisscanto Fondation collective de façon très positive. Le degré de couverture de 108,2 % au 31.12.2012 permet de créer de nouvelles réserves, ce qui augmente de nouveau la stabilité financière de la Fondation, pouvant ainsi garantir une sécurité supplémentaire aux entreprises affiliées.

Un arrêt du Tribunal Fédéral a provoqué quelques sensations dans le public l'année passée lors de sa publication; cet arrêt stipulait que toutes les indemnités versées aux gestionnaires de fortune et provenant du placement de la fortune de la clientèle – nommées rétrocessions – devaient leur être ristournées. Cet arrêt et l'intérêt des médias qui s'en est ensuivi ont débouché également à Swisscanto Fondation collective sur diverses questions posées par la clientèle. Swisscanto Fondation collective a mis en exergue qu'elle n'était pas concernée par cet arrêt, et ce pour diverses raisons. L'intégralité des rémunérations obtenues de la part des partenaires actifs dans les placements est portée au résultat des placements et appartient de ce fait aux assurés. Swisscanto Fondation collective se fait confirmer chaque année qu'elle n'a obtenu aucune indemnité de la part d'un tiers (cf p. 35 et 40 de la version détaillée du rapport de gestion).

À peine la réforme structurelle achevée, de nouveaux changements attendent la prévoyance professionnelle en Suisse. Le «Plan de réforme 2020» du Conseil fédéral fait l'objet d'un sérieux débat au sein de la branche de la prévoyance professionnelle. Swisscanto salue notamment les exigences de transparence de ce plan et approuve toutes les mesures pour la réforme de la prévoyance vieillesse. N'oublions pas toutefois que la régulation de plus en plus stricte de la prévoyance professionnelle n'apporte souvent que peu d'avantages aux entreprises affiliées et aux personnes assurées, mais implique souvent de plus grands efforts de mise en oeuvre et de contrôle de la part des prestataires, et ainsi des coûts plus élevés.

Dans toutes ses actions, Swisscanto Fondation collective restera fidèle à ses valeurs fondamentales, soit la transparence et la fiabilité, en dépit des conditions difficiles. En tant que client, vous pouvez toujours compter sur ces valeurs. Nous nous réjouissons de poursuivre notre coopération et vous remercions de votre confiance.

Rolf Knechtli
Président du Conseil
de fondation

Davide Pezzetta
Directeur
administratif

Chiffres-clés 2012

Degré de couverture	2012	2011
Degré de couverture au 31.12. (en %)	108,2	102,7

Effectifs	2012	2011	Variation absolue	Variation en %
Capital réglementaire (en CHF Mio.)	4 227	4 130	97	2,3
Placements de la fortune (en CHF Mio.)	4 716	4 359	357	8,2
Nombre de contrats	5 704	5 750	-46	-0,8
Personnes assurées	49 333	49 637	-304	-0,6

Effectifs

Malgré un très faible recul du nombre des entreprises affiliées, et par conséquent également du nombre de personnes

assurées, le capital réglementaire a augmenté de 2,3 % durant la période considérée.

Cotisations versées	2012 en CHF Mio.	2011 en CHF Mio.	Variation en CHF Mio.	Variation en %
Primes périodiques des employés et des employeurs	385,9	382,4	3,5	0,9
Primes uniques	327,1	349,4	-22,3	-6,4
Total	713,0	731,8	-18,8	-2,6

Cotisations versées

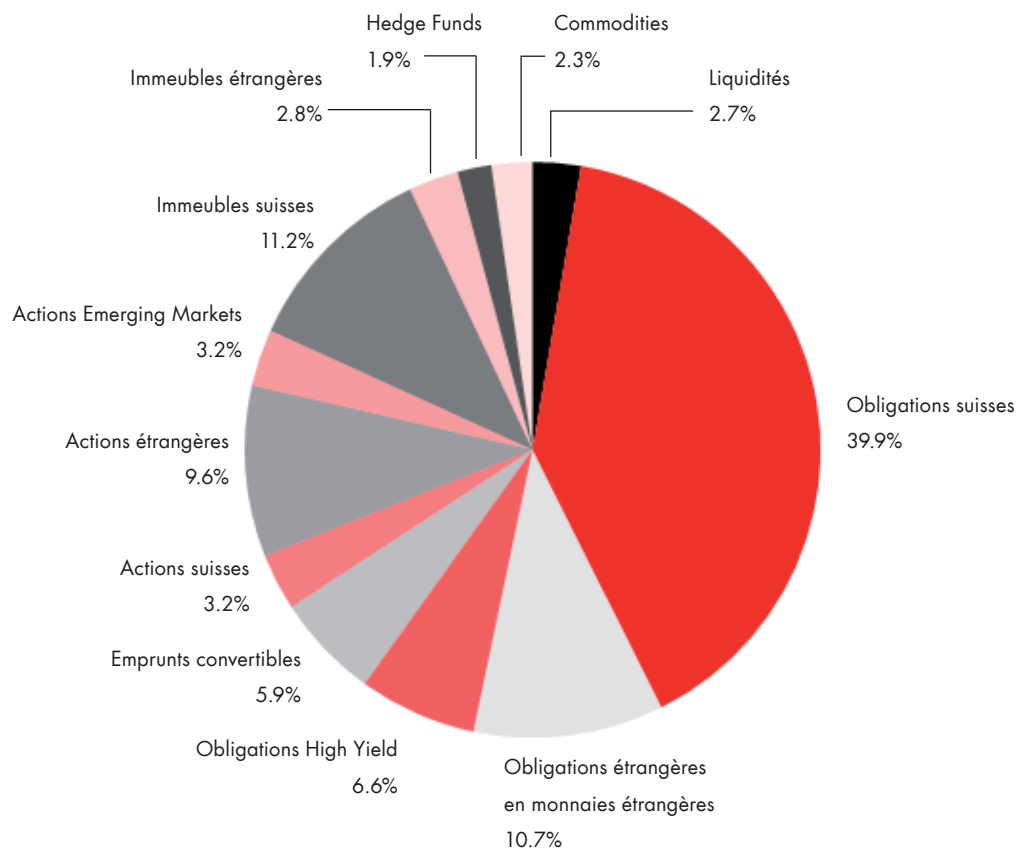
Les contributions périodiques des employeurs et des employés ont légèrement augmenté durant la période considérée, alors qu'en 2012, les primes uniques ont diminué de 6,4 % par rapport à l'année précédente. Cela s'explique en particulier par le fait que par rapport à l'année précédente, la Fonda-

tion a enregistré moins de résiliations et moins de nouvelles conclusions. Dans l'ensemble, une fluctuation plus faible de l'effectif des assurés a également été constatée par rapport à l'année précédente.

Réserves techniques	2012	2011	Variation absolue	Variation en %
Réserves techniques (en Mio. CHF)	74,4	73,2	1,2	1,6

Placements de la fortune

Asset Allocation au 31.12.2012



Placements de la fortune total (100%): CHF Mio. 4 716

Performance: Rapport de la Commission de placement

Evolution de la performance

Une année de placement couronnée de succès est derrière nous. Presque toutes les catégories de placement ont évolué de manière positive. Malgré des intérêts très bas depuis une année déjà, même les placements à taux fixe ont permis de réaliser un rendement positif. Les rendements ont baissé en conséquence, aussi bien pour les prêts aux états, aux entreprises que pour les emprunts à taux élevé. Les prêts aux entreprises ont enregistré les plus forts gains sur cours, en particulier les prêts à faible solvabilité dans le segment à taux élevé (Obligations High-Yield).

La performance des marchés d'actions a aussi pu s'écrire à deux chiffres. Elle a atteint l'an dernier 13,4% pour les marchés d'actions (exprimés en CHF) mesurés selon l'indice des actions mondiales MSCI-monde. Avec +17,7%, les marchés d'actions suisses (SPI) obtiennent un résultat au-dessus de la moyenne. Par rapport à l'an dernier, les autres marchés d'actions terminent bien également : Allemagne (DAX: +29,1%), Grèce (+33,4%), Japon Nikkei 225: +22,9%), ainsi que les pays émergents: Thaïlande (+35,8%), Philippines (+33,3%). Pour la douzième année consécutive, l'or a continué de progresser, mais l'augmentation a été un peu plus faible que l'année précédente (+7,1% en USD).

Dans notre portefeuille, les catégories de placement «Immobiliers Etranger» (+24,4%) et «Obligations High-Yield» (+22,3%) ont le mieux progressé, représentant 2,8%, resp. 6,6% des placements en fin d'année. Les trois catégories d'actions «Suisse» (+18,1%), «Etranger» (+14,4%) et «Marchés émergents» (+11,2%), se sont également bien comportées; elles représentent au total 16,0% du portefeuille.

Enfin, les «Obligations suisses» (+3,2%) et les «Monnaies étrangères» (+15,4%) ont également contribué au bénéfice de façon positive, en représentant 39,9%, resp. 10,7% du portefeuille en fin d'année. La seule performance négative (-2,1%) a été enregistrée dans les matières premières.

Le rendement global du portefeuille se monte à +7,5% en fin d'année, se situant ainsi nettement au-dessus des minima et des objectifs de rendement à long terme. Cette performance est aussi comparable à l'indice plutôt défensif Pictet LPP 25 (+7,6%) et à l'indice Crédit Suisse PK (+7,2%). Ces deux indices présentent une part d'actions comparativement plus élevée. Notre propre benchmark a pu être dépassé de +1,0%.

Degré de couverture

Finalement, cette réjouissante performance se manifeste aussi dans l'évolution du degré de couverture, qui s'améliore en 2012 en passant de 102,7% à 108,2%.

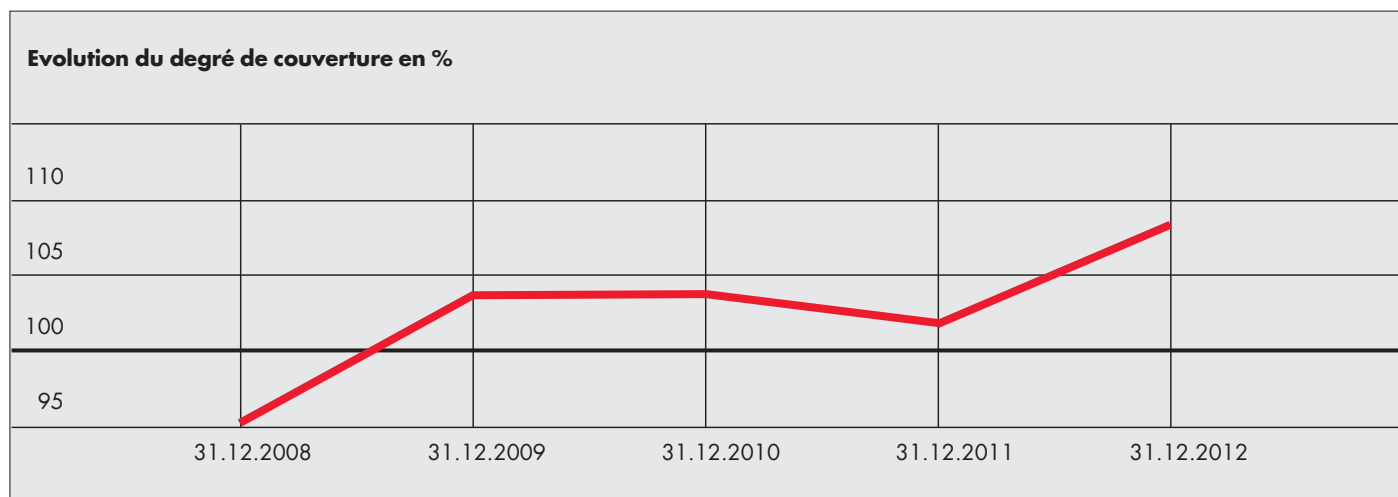
Examen de la stratégie de placement

L'examen de la stratégie de placement est presque entièrement terminé. Sa mise en application suivra dans les prochains mois. Au cours des dernières années, la stratégie de placement plutôt conservatrice de Swisscanto Fondation collective, avec une part en actions d'environ 18%, y compris les matières premières, a eu des effets comparativement positifs. La question est maintenant de savoir effectivement si la forte part en obligations, par rapport au très faible niveau actuel des intérêts (intérêts réels négatifs), pourrait avoir des effets fâcheux dans les prochaines années. En conséquence, et compte tenu des obligations de prestations, la stratégie sera adaptée aux données du marché. Une augmentation de la part en actions est planifiée parallèlement avec l'introduction d'un Risk-Overlay. Le potentiel de rendement doit ainsi être optimisé, tout en supportant un coût de risque plus élevé.

Evolution du degré de couverture, réserves

Grâce à la légère augmentation de la part des actions dans le placement et à la performance réjouissante de pratiquement tous les groupes de placement, le degré de couverture a

enregistré une croissance remarquable, passant de 102,7% à 108,2%.



Placements de la fortune; Objectif fixé pour la réserve pour fluctuation des cours

	2012 en CHF	2011 en CHF
Actifs sans placements individuels de la fortune	4 751 890 081.42	4 416 801 206.45
Réserve de fluctuation des cours au 31.12.	352 321 939.79	112 686 774.39
Objectif fixé pour la réserve pour fluctuation des cours	460 234 381.00	430 865 916.00

Franchise par la transparence

Numéro 1 des fondations bancaires

Swisscanto Fondation collective, en tant qu'entreprise commune des Banques Cantonales, est la plus grande fondation bancaire de Suisse. Quelques 6000 entreprises ont confié à Swisscanto la gestion de leur prévoyance du personnel. La justification de la confiance que ces clients accordent déjà à Swisscanto se manifeste notamment par des taux de croissance annuels réjouissants.

La force des Banques Cantonales

Au cours de ces dernières années, divers sondages ont toujours fait ressortir le fort degré de confiance accordé aux Banques Cantonales parmi les banques suisses. Aucune autre banque suisse ne dispose d'un réseau d'agences aussi dense que celui des Banques Cantonales: de ce fait, votre conseiller en prévoyance est joignable en tout temps.

La Banque Cantonale allie la plus moderne des gestions financières à une traditionnelle exigence de sécurité. Afin d'assumer ses diverses tâches, elle a recours à des spécialistes; pour la prévoyance professionnelle, il s'agit de Swisscanto Fondation collective; ses autres partenaires sont Swisscanto Fondation de placement et Helvetia Assurances.

Pour le rendement:

Fondation de placement Swisscanto

Les fonds destinés à la prévoyance professionnelle nécessitent une stratégie de placement étudiée répondant aux exigences légales tout en satisfaisant aux besoins de sécurité et de rendement. La Fondation de placement Swisscanto est aussi une entreprise des Banques Cantonales et la plus grande fondation de placement en Suisse; elle est la partenaire pour ce qui a trait aux placements des fonds de prévoyance. La Fondation de placement Swisscanto est membre de la CAFP (Conférence des administrateurs de fondations

de placement) dont elle respecte les standards de qualité très élevés. Dans l'étude comparative de la CAFP qui met en parallèle les performances réalisées par les fondations dans diverses catégories de placements, Swisscanto Fondation de placement figure régulièrement en tête du classement.

Pour la sécurité: Helvetia Assurances

Grâce à Helvetia Assurances, cofondatrice de Swisscanto Fondation collective, les risques décès et invalidité sont couverts. Helvetia fait partie des plus grandes entreprises d'assurances de Suisse et offre en tout temps une couverture d'assurances complète ainsi qu'un professionnalisme notoire de la gestion du risque.

Sécurité maximale

Grâce à la politique de placement prudente et professionnelle de la Fondation de placements Swisscanto, qui aspire à des rendements optimaux pour le maximum de sécurité et dont les pierres angulaires, à l'image de la Fondation collective, sont la fiabilité et la stabilité, les personnes assurées ont en tout temps la certitude de savoir leur fonds de prévoyance en mains sûres.

Transparence dans la gestion grâce à une stricte parité

Le Conseil de fondation de la Fondation collective Swisscanto est constitué à parts égales de représentants des employés et des employeurs et uniquement au sein des entreprises affiliées. Cette stricte parité donne l'assurance que toutes les décisions du Conseil de fondation sont toujours prises dans l'intérêt des personnes assurées et en tenant compte des entreprises affiliées – élément important qui protège et garantit l'indépendance de la Fondation.

Vous trouvez la version détaillée du rapport de gestion 2012 de Swisscanto Fondation collective sous www.swisscanto-fondation-collective.ch ▶ Publications ▶ Fondations collectives ▶ Rapports de gestion

Swisscanto Fondation collective des Banques Cantonales
St. Alban-Anlage 26, Case postale 3855, 4002 Bâle
Téléphone 058 280 26 66
Fax 058 280 29 77

Informations complémentaires sur

www.swisscanto-fondation-collective.ch

